

Perchaude: Nicolet n'est pas fermée à une levée partielle du moratoire

Le 13 février 2019 — Modifié à 15 h 44 min le 13 février 2019

Par Sébastien Lacroix



Le moratoire sur la pêche a été reconduit pour un autre 5 ans en 2017. (Photo : Archives)

POLITIQUE. La Ville de Nicolet demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'évaluer la possibilité d'une levée partielle du moratoire pour la pêche sportive en période hivernale.

Si au départ, les élus s'en remettaient au Comité aviseur qui recommande le maintien du moratoire jusqu'en 2022, le conseil municipal a pris cette position, lundi soir, en séance publique, après avoir pris connaissance des arguments de l'Association des pêcheurs.

Si elle reconnaît qu'elle ne possède pas l'expertise pour prendre une décision éclairée pour appuyer une levée partielle du moratoire sur le lac Saint-Pierre, la Ville de Nicolet demande tout de même au gouvernement du Québec d'examiner le document qui a été déposé auprès des municipalités riveraines.

C'est-à-dire le dossier argumentaire déposé par le biologiste nicolétain Raymond Faucher dont l'analyse démontre que le maintien d'un moratoire partiel autorisant une pêche sportive d'hiver ne saurait d'aucune façon porter atteinte au stock de perchaude dans le lac Saint-Pierre.

La Ville de Nicolet fait également valoir qu'elle considère le lac Saint-Pierre comme une zone importante de son développement touristique et économique, mais dans le plus grand respect des principes en développement durable.

Elle ajoute que le lac Saint-Pierre est une Réserve mondiale de la biosphère reconnue par l'UNESCO et une zone spéciale où les gens font la démonstration de meilleures approches de la conservation et de l'utilisation durable des ressources.